

DEC105304INSIS

Portant nomination de M. Piotr BREITKOPF aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6253 intitulée « Laboratoire Roberval ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6253 intitulée Laboratoire Roberval et nommant M. Jean-Marc ROELANDT directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Université de Technologie de Compiègne ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Piotr BREITKOPF, Ingénieur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le
Alain FUCHS



DEC 105222INSMI

Décision portant nomination de Monsieur Mark ASCH en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10001DAJ du janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur ASCH Mark, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi du calcul scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur ASCH Mark demeure affecté au LAMFA – UMR 6140 à Amiens.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, Monsieur ASCH Mark percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord - Pas de Calais et Picardie

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs